



509 chemin des écoliers
84290 Sainte Cécile les Vignes
JANUEL Maude
07-78-41-96-22
alsh@sainte-cecile.org

BEAUME Elodie
07-78-41-96-23
alsh.maternelle@sainte-cecile.org



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH

Secteur élémentaire

Secteur maternelle

Sommaire

Introduction

1- Présentation générale de l'ALSH

2- Caractéristiques du public

3- Objectifs pédagogiques

4- Les différents secteurs d'interventions

A- Péri scolaire incluant les mercredis

B- les vacances scolaires

5- Les moyens

A-Humains

B-Matériel

C- Financier

6- Relation avec les familles

7- Les partenaires

Introduction

L'accueil de loisirs municipal de Sainte Cécile les vignes a vu le jour en 1997. Depuis 2005, il est géré par une équipe d'agents territoriaux du service enfance et famille.

C'était le premier ALSH rural à obtenir le label goutte d'eau. Ce label incite les structures à utiliser une démarche éco citoyenne. Il a comme objectif entre autre le respect de l'environnement, la découverte des produits locaux, la lutte contre le gaspillage...

Suite au retour de la semaine à quatre jours pour les scolaires, le PEDT devient caduc et un nouveau projet éducatif est mis en place.

Dans une première partie, le projet pédagogique va s'appuyer sur les caractéristiques du public accueilli et sur les objectifs fixés par l'organisateur au travers du projet éducatif pour décliner ses objectifs généraux.

Il servira également de fil conducteur pour les actions sur le terrain dans un souci de cohésion et d'unité. L'équipe pédagogique s'en inspire pour mettre en place ses objectifs opérationnels.

Dans une seconde partie, le projet pédagogique détaillera les différents secteurs d'interventions de l'équipe pédagogique de l'ALSH, puis les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Rappel des objectifs du projet éducatif :

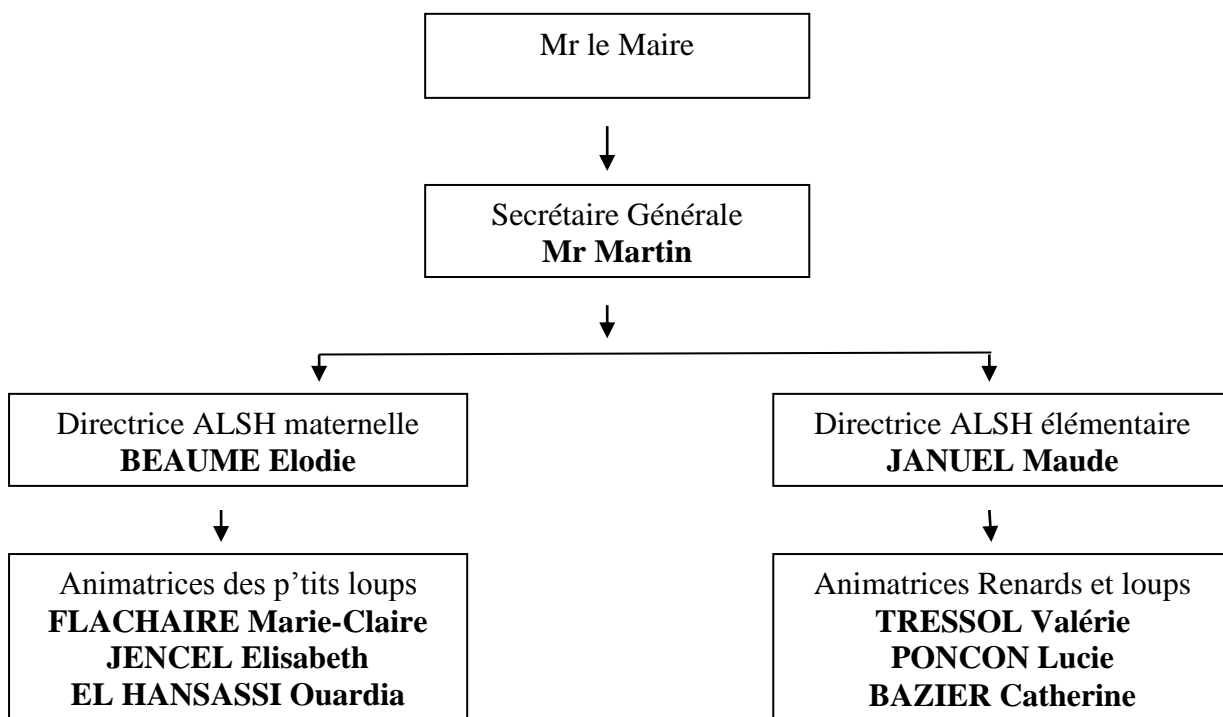
- Accueillir l'enfant et sa famille en prenant en compte ses particularités et ses besoins.
- Accès à l'autonomie, à l'engagement citoyen, au vivre ensemble.
- Egalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques et socioculturelles
- Favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes, intellectuel et physique, développer l'esprit critique
- Vivre des temps de vacances

1- Présentation générale de l'ALSH

L'ALSH est un accueil de loisirs municipal. Le maire est donc l'organisateur de l'accueil. Les directeurs et animateurs travaillant à l'année sont des agents municipaux.

La directrice du service enfance a comme supérieur direct la Secrétaire Générale des services puis Mr le maire.

Organigramme du service enfance



Situation géographique :

L'accueil de loisirs sans hébergement se situe dans une commune de 1985ha dont environ 1600 affecté à la viticulture. Sainte Cécile se situe à l'extrême nord/est du Vaucluse, à 14km de Bollène, 16km d'Orange et 24 km de Valréas.

Adresse :

L'accueil de loisirs se situe 508 chemin des écoliers au pôle éducatif.

L'accueil de loisir maternel pour le péri scolaire se situe dans les locaux de l'école maternelle chemin de Paget.

Inscriptions

Conditions générales : **Les dossiers d'inscriptions** sont disponibles en ligne sur le site de la mairie. Les familles peuvent également les retirer soit en mairie soit à l'ALSH (chemin des écoliers).

L'inscription est validée uniquement si le dossier est complet. C'est un dossier unique pour tous les temps d'accueil des enfants à l'ALSH.

Les inscriptions :

- **Pour le péri scolaire et la cantine** : Soit en se rendant en mairie, soit sur internet par le portail enfance famille. Les familles ont jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante.
- **Pour les vacances** : les inscriptions se font à l'ALSH sur un jour défini, puis jusqu'à épuisement des places.

Lors de l'inscription d'un enfant, un règlement intérieur (voir ci-dessous) est donné aux parents, ils doivent en prendre connaissance, l'approuver, le signer et rendre le coupon détachable à la responsable.

Rappel du règlement intérieur

Pour le bon déroulement de la prise en charge de tous les temps d'accueil des enfants à l'ALSH, il est **obligatoire** de respecter les horaires d'accueil et de départ. Des retards répétés seront signalés.

Il sera demandé aux enfants de respecter les lieux, le matériel et les animateurs.

Il est noté également, que des comportements violents, des retards ou des non paiements pourront entraîner des exclusions temporaires ou définitives. Les objets de valeurs sont interdits de même que le téléphone.

Une tenue adaptée aux activités sera nécessaire pour le bon déroulement du centre : tenue de sport et basket.

Pendant l'accueil des vacances, prévoir un drap pour la sieste des plus petits. Pour des questions d'hygiène et de proximité les uns avec les autres, nous vous demandons de vérifier régulièrement la tête de vos enfants en cas d'invasion !

Pour éviter tous problèmes de perte ou de dégradation d'objets personnels, il est demandé de ne pas en amener de chez soi. Tout objet personnel pourra être confisqué pour la journée et rendu le soir aux parents.

En cas de fièvre avérée, il sera demandé aux parents de venir récupérer leur enfant.

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments sur eux, sauf pour les maladies chroniques nécessitant un traitement. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni au responsable.

PAI : Projet d'accueil individuel

Nous demandons aux parents de remplir une **fiche sanitaire** pour vérifier que les vaccins obligatoires soient à jour, mais également pour identifier tous problèmes de santé comme des **allergies alimentaires ou autres**.

Un **PAI** (Projet d'accueil individualisé) est mis en place avec le médecin traitant, le médecin scolaire, la responsable de l'ALSH, la directrice de l'école et les parents. Ce protocole est ensuite signé par tous.

Le PAI définit la démarche à suivre en cas d'allergie pendant le temps de prise en charge de l'enfant. Les parents devront fournir les médicaments adéquats pour agir en cas d'allergie et un certificat médical.

2- Caractéristiques du public accueilli

Nous accueillons des enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 11 ans qui habitent à la campagne.

Cette tranche d'âge est considérée comme l'âge d'or des apprentissages. Elles s'ouvrent sur l'extérieur grâce à l'école et à la participation aux activités extra scolaires.

Caractéristiques morphologiques : Période de forte croissance avec de ce fait une fragilité osseuse, une faible masse musculaire et une grande amplitude articulaire. De plus, l'enfant de cet âge est très fatigable mais il récupère vite.

Caractéristiques psycho motrices : L'enfant de par sa croissance est en recherche perpétuelle de son équilibre, de ses habiletés motrices avec des gestes maladroit, de son adresse avec un réajustement de sa force et de sa coordination gestuelle.

L'enfant pour se construire à besoin de modèles qu'il imite, il a besoin de repères et de règles donc d'une autorité.

L'enfant affirme sa personnalité et son caractère.

Caractéristique socio affectif : Le respect des règles est très important pour l'enfant, il développe sa sociabilité, Les copains prennent de plus en plus de place dans son existence, il se responsabilise en acceptant de plus en plus de tâches en autonomie.

Les Besoins : En conséquent, l'enfant a un besoin accru de sommeil, de repos mais également un besoin de se dépenser. L'enfant est curieux de tout, il a besoin de rêver, de créer, d'explorer tout en ayant l'adulte comme modèle.

De plus, l'enfant a besoin de se confronter aux autres dans les jeux et sports avec des règles bien définies.

Il a également un besoin d'indépendance et de laisser son esprit vagabonder avec des temps libres aménagés.

De plus, les 9-10 ont un besoin d'appartenance à un groupe, de s'identifier aux autres. C'est l'âge du modèle et du détachement à la famille.

3- Les objectifs généraux

Le fil conducteur de nos objectifs pédagogiques sera « vivre ensemble des temps de loisirs ».

Relations fondées sur le respect, la coopération et l'entraide

- Etablir des règles de vie auxquelles les enfants auront participé à l'élaboration. Le respect des uns des autres tiendra une place importante, ainsi que le respect des biens.
Les règles doivent être claires pour tous sur tous les temps de la journée. Les enfants doivent pouvoir s'entraider et coopérer dans les temps d'activités mais également pendant le repas.
- Propositions et décisions collectives pour ce qui est de la mise en place d'activités.
L'adhésion de tous aux projets ou activités permet une meilleure cohésion du groupe. Pour cela, il faut gommer les individualités et mettre en avant tous les talents. Les enfants comprendront ainsi que chacun à sa place et que l'avis de tous compte, même si des compromis sont nécessaire pour avancer ensemble.
- Accompagner les enfants dans la mise en place d'activité en semi autonomie.
Les aider à organiser un temps de concertation pour que chacun ai un rôle à jouer.

Favoriser la participation des enfants

- Dans les activités et dans la vie quotidienne : Inciter les enfants à prendre la parole en instaurant un climat de confiance et de respect mutuel. Pour cela, organiser des débats, des réunions ou des temps de régulation où chacun peut s'exprimer sans être jugé.
- Donner le choix des activités et les informer sur la nature et le déroulement de ces activités.
Les amener à être autonomes lors de la mise en place des activités, pendant celle-ci et après avec le rangement.

Accepter les différences

- Favoriser la mixité : L'enfant entre dans un âge où les copains ont une place importante avec l'esprit d'appartenance à un groupe. Il commence aussi à se différencier : filles, garçons. D'où la nécessité de proposer des activités pouvant plaire aussi bien aux filles qu'aux garçons. De même dans les sports, les équipes sont mixtes.

Ce besoin de socialisation peut être développé lors de jeux sportifs ou d'ateliers en groupe comme des jeux de rôles, des sketches ou mimes. Lors de temps calmes ou de temps lecture, on laisse le temps à l'enfant de s'exprimer au sein du groupe.

- Echanges intergénérationnels : Pour sensibiliser l'enfant aux autres, des échanges ponctuels intergénérationnels auront lieu avec la maison de retraite de Sainte Cécile les vignes dans le cadre de lecture ou de jeu de société, de loto.

Enrichir son répertoire de pratiques variées

- Découverte de nouvelles activités diverses et variées, différentes de celles proposées durant le temps scolaire. Cette ouverture peut amener les enfants par la suite à intégrer le tissu associatif pour se perfectionner dans une activité et s'impliquer dans un projet collectif.

Les enfants pourront être initiés au roller, au tir à l'arc, à l'escrime par un éducateur territorial des activités physiques et sportives suivant le thème choisi. Ils pourront pratiquer également des sports collectifs et tous les autres sports individuels pouvant être encadré soit par un BAFA, soit par un éducateur.

De nombreuses activités culturelles et artistiques seront également proposées aux enfants avec des partenariats avec la bibliothèque, la maison de retraite, le foyer de l'amitié, l'association « félibrenco ». Les enfants s'ouvriront ainsi sur d'autres lieux, d'autres personnes d'âges différents et d'autres cultures avec le provençal. Ils découvriront la lecture et les ateliers lectures, les jeux de théâtralité, le chant et les danses en provençal. Mais aussi de nouveaux jeux de cartes avec les personnes âgées.

Respecter le rythme de l'enfant en alternant des jeux physiques et des activités calmes

Nous avons vu que les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 11 ans étaient très fatigables mais récupéraient vite. Les animateurs veilleront à alterner les activités sportives et artistiques ou calmes.

- Besoins de temps de repos, de « farniente », de temps d'activité non organisés. Ces temps sont nécessaires aux enfants pour se créer, pour laisser libre cours à leur imaginaire. L'enfant ayant besoin de relation aux autres aussi pour développer son caractère. Ces temps ne peuvent être assimilés à des temps perdus ou inutiles.

De plus, les animateurs veillent à respecter le rythme de chacun même pendant l'activité. Lors de l'activité, si l'enfant est fatigué et demande de se reposer, l'animateur soit lui donne un rôle différent comme arbitre soit le laisse récupérer tranquillement.

Toujours pour favoriser le rythme de l'enfant, le temps d'accueil du matin sera un temps plutôt calme pour permettre un passage en douceur de la maison à la collectivité. L'enfant choisira ce qu'il veut faire.

-
- Temps de repos échelonné : Les enfants sont couchés dans un lieu propice au repos, le réveil se fait de manière échelonnée. Les enfants ayant ainsi leur temps de repos nécessaire.

Ces objectifs serviront de fil conducteur pour toutes les actions mises en place dans les différents temps de l'ALSH élémentaire et maternelle.

4- les différents secteurs d'intervention

A- Péri et post scolaire

- Périscolaire Élémentaire (horaires, lieux d'accueil et effectifs)

*L'accueil le matin commence à 7h30 et se termine à 8h20

L'accueil du soir commence à 16h30. Un créneau d'une heure est maintenu sans possibilité de venir récupérer les enfants, ce qui permet aux animateurs et aux enfants de mettre en place des activités pertinentes autour d'un projet. Les parents peuvent ensuite récupérer leurs enfants de 17h30 à 18h30.

*La capacité d'accueil est de 28 enfants le matin et 56 enfants le soir.

*Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants.

* Nous utilisons les 3 salles de l'accueil de loisirs ainsi qu'une ou deux salles d'activité dans l'école, la cour de l'école, le gymnase et les deux stades (basket et stade en herbe), les toilettes de l'école enfants et personnel.

- Périscolaire Maternelle (Horaires, lieux et effectifs)

*L'accueil le matin commence à 7h30 et se termine à 8h35

L'accueil du soir commence à 16h35. Un créneau d'une heure est maintenu sans possibilité de venir récupérer les enfants, ce qui permet aux animateurs et aux enfants de mettre en place des activités pertinentes autour d'un projet. Les parents peuvent ensuite récupérer leurs enfants de 17h30 à 18h30.

*La capacité d'accueil est de 20 enfants le matin et 30 enfants le soir.

*Taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants.

Locaux : Nous utilisons la salle de motricité de l'école maternelle (chemin de Paget), la cour de l'école, les toilettes.

L'accueil des mercredis

L'accueil du matin commence à 7h30 jusqu'à 9h.

L'accueil du soir commence à 17h et se fini à 18h.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'ALSH élémentaire.

Nous pouvons utiliser les locaux de l'école également, ainsi que les équipements sportifs de proximité.

Les mercredis, la capacité d'accueil est de 48 enfants au plus répartis de la manière suivante.

28 enfants de 6 ans et plus et 20 enfants de moins de 6 ans.

Déroulement d'une journée de centre

Horaires	activités
8h-9h	Accueil échelonné. Temps libre. Coin jeux de société, lecture, dessin
9h-11h30 ou 11h45	Activités organisées : sport, jeux, manuelles, chant et autres en fonction du thème
12h-13h	Repas pris au self de l'école
13h15-13h45	Temps de repos pour les grands (lecture, jeux de société calme)
13h15-15h	Sieste pour les petits avec un réveil échelonné.
14h-16h	Activité organisées pour les grands
15h-16	Activités organisées pour les petits
16h15-16h45	Goûter
17h-18h	Départ échelonné des enfants. Temps libre

Les activités sont définies en fonction du thème choisi en lien avec les objectifs pédagogiques du projet du centre. Elles sont riches en savoir et savoir faire, mais aussi diversifiées et ludiques.

De plus, le mercredi est un temps de relâche dans la semaine pour l'enfant, les activités doivent donc prendre en compte le besoin de chacun et permettre aux enfants de se reposer s'ils le souhaitent, ainsi que de choisir leurs activités dans la mesure du possible.

Nous avons choisi comme thème pour les trois ans à venir : « au fil des associations ». Le projet est développé en annexe.

La restauration : La mairie de Sainte Cécile les vignes a un cuisinier de métier qui confectionne les repas aussi bien en temps scolaire que péri et extra scolaire. Il conçoit les menus, les confectionne et gère le personnel de la restauration composé de deux aides cuisinières et d'une personne à la plonge.

B- Les vacances scolaires

L'accueil du matin commence à 8h jusqu'à 9h.

L'accueil du soir commence à 17h et se fini à 18h.

En juillet, l'accueil du matin commence à 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

L'équipe étant composée de plus d'animateur, il est possible d'augmenter le créneau horaire.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'ALSH élémentaire.

Nous pouvons utilise les locaux de l'école également, ainsi que les équipements sportifs de proximité.

La capacité pour les petites vacances est de 40 enfants répartis de la manière suivante : 16 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 12 ans.

Déroulement d'une journée de centre

Horaires	activités
7h30-9h	Accueil échelonné. Temps libre. Coin jeux de société, lecture, dessin
9h-11h30 ou 11h45	Activités organisées : sport, jeux, manuelles, chant et autres en fonction du thème
12h-13h	Repas pris au self de l'école
13h15-13h45	Temps de repos pour les grands (lecture, jeux de société calme)
13h15-15h	Sieste pour les petits avec un réveil échelonné.
14h-16h	Activité organisées pour les grands
15h-16	Activités organisées pour les petits
16h15-16h45	Goûter
17h-18h30	Départ échelonné des enfants. Temps libre

A chaque vacance un thème différent est proposé aux enfants. Il est joint en annexe du P.P deux mois avant les vacances. Les objectifs sont déclinés en relations avec les objectifs du P.P.

La restauration : Idem mercredi

Les transports :

Lorsque nous jugeons opportun de prévoir des sorties par rapport au thème, nous utilisons les transports pour les sorties à l'extérieur de la commune, pour se faire nous avons un contrat avec « Auran ».

Nous réservons par mail le transport en donnant le nombre d'enfants, d'accompagnateurs, les lieux, la date et les horaires souhaités.

5- Les moyens

A- Humain

L'équipe d'animation se compose d'agents communaux pour tous les temps de l'ALSH.

Sept agents interviennent dans les différents temps.

Deux ATSEM sont inclus dans l'équipe animation pour le secteur maternelle en péri scolaire.

Equipe d'animation

Nom	Prénom	Qualification et titre
Beaume	Elodie	BAFD
Bazier	Catherine	BAFA
Januel	Maude	ETAPS/ BPJEPS APT
Ponçon	Lucie	BAFA
Tressol	Valérie	BE
Flachaire	Marie-Claire	ATSEM/BAFA
Jencel	Babeth	ATSEM/BAFA

Les ATSEM interviennent uniquement en péri scolaire.

Pendant les petites vacances, nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA et BAFD qui viennent effectuer leurs stages et compléter l'équipe d'animation. Pour le mois de juillet, nous recrutons la plupart des animateurs, seul la directrice et un animateur permanent sont en place.

Missions de la directrice de l'ALSH:

La directrice a des missions communes aux différents temps de l'ALSH :

- Déclaration de l'ALSH à la DDCS
- Inscription des enfants.
- Elaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la commune.
- Prévoir un thème, un planning d'activité et/ ou une sortie extérieure par semaine.
- Garantir la bonne utilisation des lieux et du matériel.
- Faire appliquer les règles de vie en collectivité et le règlement intérieur.
- Prévoir le matériel pédagogique et gérer les commandes
- Etre en règle auprès de la règlementation jeunesse et sport.
- Rendre compte du bon déroulement de l'accueil de loisirs.
- Animer l'équipe d'animation et évaluer les animateurs en fonction de critères définis.
- Former des animateurs.
- Responsable sanitaire, en charge d'appliquer les PAI si nécessaire.

- Préparer ses interventions pédagogiques
- Gérer des conflits ou demande de parents ou de l'équipe d'animation.
- Relations avec les différents services internes et externes à la commune.
- Gère le personnel : planning, présences.
- Accueil les familles

Missions des animateurs et attente de la direction:

- Préparer ses interventions auprès des enfants à l'aide de fiches pédagogique.
- Encadrer en toute sécurité un groupe d'enfant.
- Les compter à chaque fois que nécessaire.
- Prendre des initiatives et être organisé.
- Etre en activité tout au long de la journée.
- Veiller à l'application du règlement intérieur et de règles de vie en collectivité.
- Avoir une tenue irréprochable.
- L'animateur doit avoir sur lui la liste des enfants qu'il encadre ainsi que les contre-indications éventuelles et le numéro de téléphone du directeur. Son téléphone portable servant uniquement en cas de nécessité professionnelle ou d'urgence.
- Tous faits important dans la journée sont à signaler à la directrice.
- Veiller au respect des locaux, du matériel, de l'hygiène de l'enfant et de son rythme.
- Aider les enfants à devenir autonome sur les différents temps de la journée.

Les réunions

- **Périscolaire** : Elles ont lieu une fois par semaine pendant le temps scolaire pour préparer les différentes interventions pédagogiques, pour communiquer sur tous les sujets liés au travail.
- **Les vacances** : une réunion d'équipe est programmée en amont pour définir les besoins et mettre au point les plannings et le projet. Puis chaque fois que nécessaire pendant les vacances

Chaque animateur est responsable de son groupe et tous participe à l'ensemble des tâches à accomplir à leur niveau.

Un planning horaire est affiché ainsi que celui pour les temps de repos.

Si de nouveaux animateurs doivent intégrer un groupe, ils sont reçu par la directrice qui explique le fonctionnement du centre et présente les animateurs déjà présents. Puis ils sont placés en binôme avec un animateur plus ancien connaissant le centre et les enfants. La directrice se charge de les évaluer sur des séances d'animation définies à l'avance, elle demande également à l'animateur le plus ancien de lui faire remonter ses impressions sur les différents temps.

La directrice se charge de faire remonter tous changements dans l'emploi du temps ou dans l'organisation de la journée.

B-Lieux et matériels

L'ALSH est dans ses locaux communaux, en plus il peut disposer d'autres locaux comme :

- Les sanitaires, la cours et des salles de l'école élémentaire.
- le gymnase et tous les équipements sportifs de proximité.

Pour ce qui est du matériel pédagogique, des commandes sont passées régulièrement dans l'année pour les différents temps d'interventions. Les animateurs font leur demande auprès de la directrice qui vérifie les stocks et si besoin passe commande auprès de la comptable.

Les commandes sont passées chez « Majuscule » en général, ou d'autres enseignes si besoin.

Les commandes pharmacie sont passées dès que nécessaire en pharmacie.

Nous utilisons en priorité le matériel de récupération que les familles nous apportent.

B- Financier

Un tarif est fixé pour chaque prestation et ceux-ci sont fixés chaque année en conseil municipal.

Pour le périscolaire:

Trois tarifs existent : T1 : coefficient familiale inférieur à 500 euros par mois = 1,20 centimes

T2 CF est compris entre 501 et 1000 euros = 1,30 euros par prestation

T3 : CF supérieur à 1000euros = 1,40 euros

Le mercredi : T1 : 7,50 euros ; T2 : 8,50 euros ; T3 : 9,50 euros

Les vacances scolaires sont à régler avec un tarif journalier ou à la semaine l'été.

Tarif avec repas : T1 : 7,50 euros, T2 : 8,50 euros, T3 = 9,50 euros

T1 extérieur = 15

T2 extérieur = 16

T3 = 17

La CAF et la MSA versent des prestations à l'organisateur en fonction du nombre d'heure de présence des enfants.

La mairie prévoit une ligne budgétaire pour les dépenses du service enfance. Elle sert à régler aussi bien le matériel pédagogique, les sorties, les transports, les repas que le personnel.

6- Relations avec les familles :

Les familles souhaitant bénéficier des services de l'ALSH ont retiré un dossier d'inscription début juin et l'on retourné complété et signé avec les pièces jointes.

Etant donné le nombre important d'enfants pour le périscolaire, la cantine et les vacances, une priorité est donnée aux Céciliens avec les deux parents qui travaillent lors de l'inscription.

Les directrices sont à dispositions des parents lors des temps d'accueils ou de départ s'ils souhaitent avoir des informations, un retour sur la journée de leurs enfants ou toutes autres demandes.

Régulièrement des photos des enfants pendant les activités sont affichées.

Les parents sont conviés régulièrement pendant les vacances à un goûter avec les enfants, de manière à partager un moment tous ensemble. Parfois des jeux parents-enfants sont mis en place pour clôturer la semaine.

Une fête des enfants à lieu début juin, avec la présentation des productions des enfants, des ateliers, des représentations sportives. Un apéritif conclura la soirée.

Une autre fête à lieu durant le mois de juillet ou nous accueillons les enfants à la semaine avec un thème pour le mois.

7- Les partenaires :

Cette année nous travaillons en partenariat avec le corps enseignant, la DDCS, la PMI, la CAF.

Mais aussi avec les services communaux : services techniques, service administratif, service restauration de la ville, club ados, culturel.

Les associations du village : le club de foot et l'association sport plus avec lesquels nous avons des conventions de signées.

Des associations du village avec qui nous partageons un projet en commun : Au fil des associations développé le mercredi. Il regroupe : la maison de retraite, le foyer de l'amitié, la bibliothèque, l'association de provençal, l'association de sauvegarde du patrimoine, la lyonnaise, les pompiers, des artisans commerçants de produits locaux.

8- Modalités d'évaluations

Il s'agit de mesurer et d'analyser les effets des actions mises en œuvre. Les modalités d'évaluation sont présentes tout au long des projets.

Avant le projet en anticipant ce qui peut résulter d'un objectif. De ce fait, nous mettons en place des indicateurs de réussite pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs. Exemple : Pour l'objectif « favoriser l'autonomie », nombre d'enfants allant eux même dans le coin lecture, nombre de conflits, assiduité des enfants.

De plus, des réunions de concertation avec l'équipe sont prévues pour gérer les problèmes rencontrés.

Les informations pour l'évaluation peuvent être recueillies de différentes façons : observations, temps de discussions avec les enfants, enquête de satisfaction, listes de présents, retour sur activité mise en place.

Pendant le projet, elle permet également de réguler l'organisation ou les activités proposées en fonction de ce que nous renvoient les enfants.

Après, elle permet de faire un bilan quantitatif et de modifier certaines démarches éventuellement.